

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |                             |   |                                     |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Club Des Amis Halte Scolaire inc.  | Numéro de permis<br>2011773 | Date d'inspection<br>Le 24 mars 2023                |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Club Des Amis 7   |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 547-0085               |                                     |
| Adresse<br>980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2   |                             |   |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Rachelle Roy Arseneau  |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement                   | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |
| 10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent. | 10(7)                       | 24 mars 2023  | 24 mars 2023                        |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme.   |                             |   |                                     |

|   |
|---|
| <p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Visite impromptue à l'établissement pour une inspection de surveillance</li> <li>-Le ratio est respecté durant la visite</li> <li>-Le matériel de jeu des enfants est facile d'accès, en quantité suffisante, et varié. Le matériel est gardé propre et en bon état</li> <li>-L'aire de jeu intérieur offre aux enfants un environnement sécuritaire et propre</li> <li>-Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les enfants vont dehors 2 fois par jour.</li> <li>-Les repas et collation sont servis aux heures reconnues</li> <li>-Les heures de repos rencontre les besoins individuels des enfants, sans dépasser 2heures.</li> <li>-Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement sont les documents suivants : Le permis, le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant un danger de mort et un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible.</li> <li>-La guidance des enfants est faite de façon positive et constructive</li> <li>-Un nourrisson qui va avoir ses 2ans d'ici 5 jours était mélangé parmi un groupe d'enfants âgés de 2-3ans. Une discussion a eu lieu avec la direction pour clarifier que les nourrissons doivent demeurer avec les nourrissons jusqu'à ce que leurs 2 ans soient atteints, une fois leur anniversaire de 2 ans passés ils peuvent à ce moment être changé de groupe. L'enfant fut retourné dans le groupe des nourrissons une fois sa sieste terminée.</li> </ul> <p>Observations : Tous les groupes sont allés jouer dehors en matinée, une fois entré ils ont transitionné dans l'heure du repas et pour ensuite passer à la sieste.</p> |
|---|

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Le 24 mars 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par  
Mélinda Brideau

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2023

---

Date